



Arrêté n°D420177AT

**Portant sur une restriction de circulation sur la
RD n° D90**

STAM Val de Lorraine

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

SUR la demande de l'entreprise RSEN en date du 08/07/2020 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers à l'occasion de travaux de renouvellement d'un tronçon de réseau gaz sur la RD n° D90 du PR 18+120 au PR 18+480, sur le territoire des communes de Custines et Pompey, pour le compte de GRDF ;

SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;

ARRETE

Article 1- Du lundi 17 août 2020 au vendredi 02 octobre 2020, de 07H00 à 18H00, hors weekend et du lundi 7 septembre au jeudi 10 septembre 2020, de 23h00 à 6h00, la circulation s'établit comme suit sur la la RD n° D90 du PR 18+120 au PR 18+480, au droit du chantier :

- limitation de vitesse à 50 km/h,
- dépassement interdit,
- chaussée rétrécie,
- alternat de circulation au moyen de feux tricolores.

Article 2 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du maître d'ouvrage des travaux.

Article 3 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

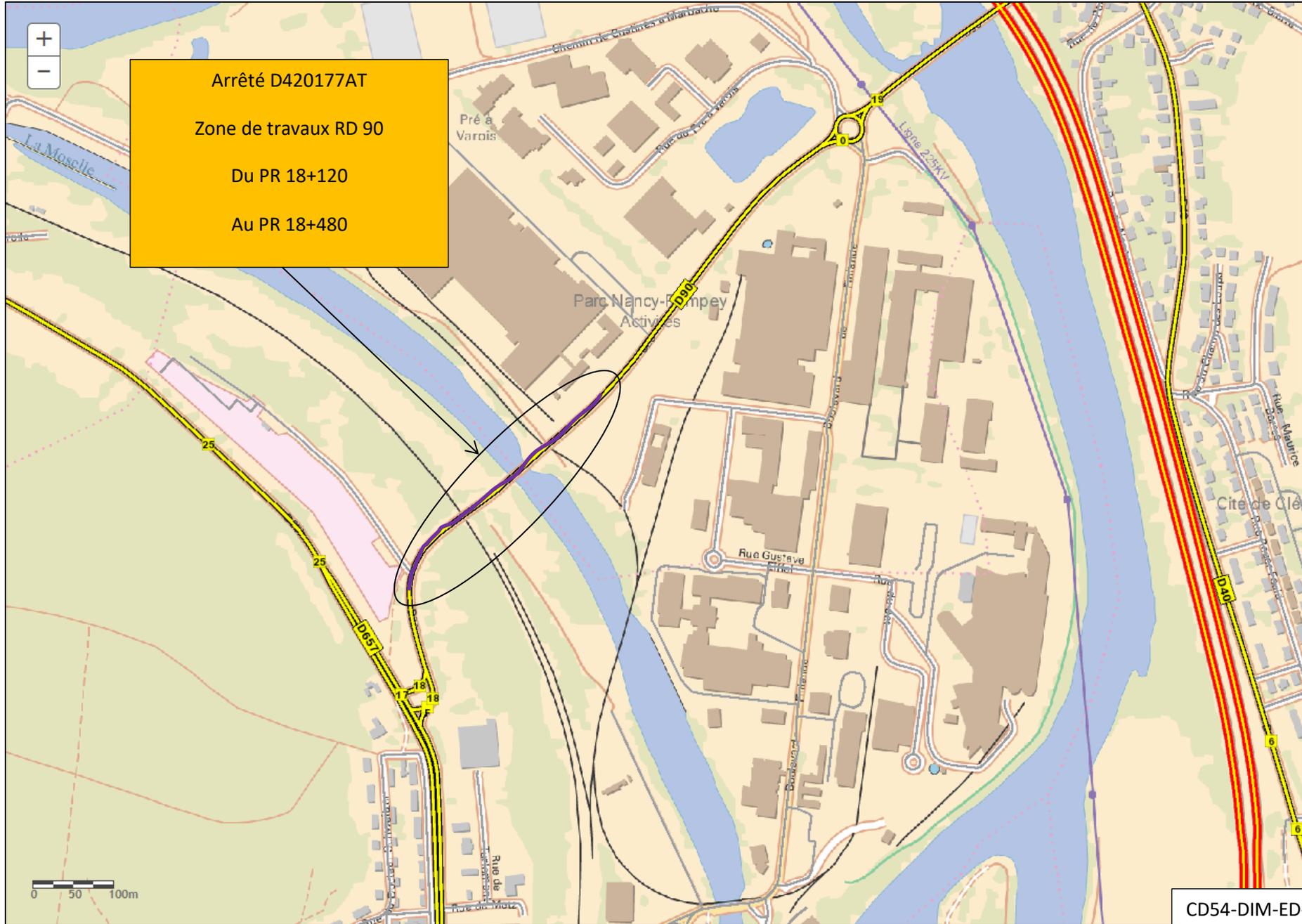
- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Monsieur le Maire de des communes de Custines et Pompey,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY, le 30 juillet 2020

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**
Pour la présidente du conseil départemental,



Arrêté D420177AT
 Zone de travaux RD 90
 Du PR 18+120
 Au PR 18+480

LEGENDE

Zone chantier

Route barrée

Déviaton

RD

Infos

Sens déviaton

